MAIRIE

DE

BESSINES-SUR-GARTEMPE

87250

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation
ZA Occitania

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 7 mars 2024 de la société INEO Réseaux Centre Atlantique – 1 rue de l'Artisanat – Les Bardys 87480 SAINT PRIEST TAURION concernant les travaux sur la zone d'activités Occitania à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux sur la zone d'activités Occitania à BESSINES-SUR-GARTEMPE, un alternat manuel par panneaux sera installé à l'entrée de la zone à compter du 25 mars 2024 et pour une durée d'un mois. La mise en place de la signalisation sera limitée en fonction de la nécessité ponctuelle du chantier et ne sera pas maintenue le week-end.

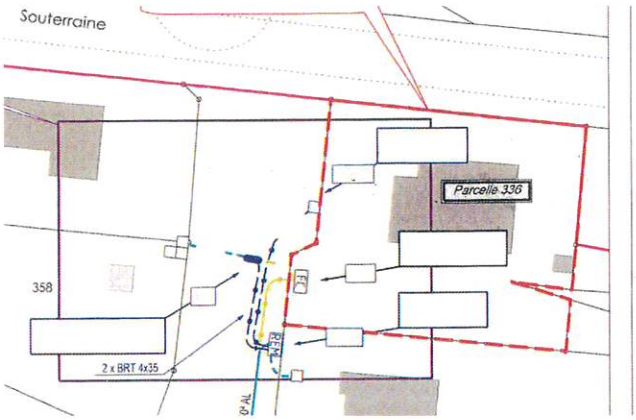

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société INEO Réseaux Centre Atlantique conformément à la réglementation en vigueur.
La société INEO Réseaux Centre Atlantique devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.
Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.
Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES
La société INEO Réseaux Centre Atlantique

Fait et arrêté à Bessines, le 8 mars 2024

La Maire,

Andréa BROUILLE